



C.P. 1109 - 119, chemin Lily Pad Lake, Ignace ON P0T 1T0  
Tél. 807 934-6460 / Téléc. 807 934-6282 / [www.csdcab.on.ca](http://www.csdcab.on.ca)  
Mona Caruana, directrice / [mcaruana@csdcab.on.ca](mailto:mcaruana@csdcab.on.ca)

8 septembre 2010

Chers parents,

Certains élèves à l'école ont des allergies graves aux animaux. Lors d'un contact même d'une petite quantité, les enfants en question peuvent subir **un choc anaphylactique**. L'anaphylaxie est une réaction allergique sévère qui affecte plusieurs parties du corps. Elle peut mener à une perte de conscience et entraîner la mort.

Au Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, nous prônons l'équité et la sécurité dans toutes nos écoles. C'est pourquoi depuis quelques années déjà, toutes les écoles du Conseil possèdent des attentes claires et des politiques précises pour créer des environnements sécuritaires pour les élèves ayant des allergies graves.

Afin de continuer à assurer la sécurité des enfants dans **toutes** les écoles de la province, le gouvernement de l'Ontario a adopté une nouvelle loi, la *Loi Sabrina*, qui a été mise en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cette loi exige entre autres que les conseils scolaires élaborent des stratégies visant à réduire les risques d'exposition aux substances anaphylactiques.

Dans l'esprit de collaboration, et afin de protéger nos élèves à risque de réactions fatales, nous demandons la coopération et la vigilance de tous les parents. Puisque même une infime quantité de l'allergène en question peut provoquer une réaction parfois fatale, la meilleure façon d'éviter ce genre de réaction est de s'assurer qu'aucun animal n'est jamais apporté à l'école.

La sécurité de nos élèves nous tient à cœur. Si vous avez des questions ou des commentaires, je vous invite à communiquer avec moi au 934-6460

La directrice,

Mona Caruana